



**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUILLET 2022**

COMMUNE DE BIBLISHEIM

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. AMRHEIN Christophe, M. DEUTSCH Laurent, M. SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia,

Membres absents excusés: M. LAPP Alain, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane,

Membres absents non excusés M. WEBER Pierre,

Pouvoirs: Mme BUFF à Mme CABIROL, Mme BARTHEL-HAGER à M. AMRHEIN,

Date de la convocation: 21 juillet 2022

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. LAPP de ses fonctions d'adjoint au maire.

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. Christophe AMRHEIN

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 JUIN 2022**

Le procès-verbal de la réunion du 2 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	

Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	Renonciation à la préemption de la parcelle 5, section 7, 1 Rue de l'Eglise	10 juin 2022
	Renonciation à la préemption de la parcelle 121, section 5, 2 Rue de l'Eglise	21 juin 2022
	Renonciation à la préemption des parcelles 59 et 162/97, section 5, Sandfeld et Rue de la Forêt	11 juillet 2022
	Renonciation à la préemption des parcelles 60, 61, 163/97, 164/97, 167/97, 222/71, 224/70, 225/67, 227/66, 229/66, 230/65, 231/65, 233/97 et 234/97, section 5, Sandfeld, Rue de la Forêt et Impasse du Chemin de Fer	11 juillet 2022
	Renonciation à la préemption des parcelles 237/71 et 239/70, section 5, Impasse du Chemin de Fer	11 juillet 2022
	Renonciation à la préemption des parcelles 62, 63, 64 et 165/97, section ,5 Sandfeld et Rue de la Forêt	11 juillet 2022
	Renonciation à la préemption de la parcelle 25, section 4, 11 Rue de Gunstett	26 juillet 2022
	Renonciation à la préemption de la parcelle 93/27, section 4, 7 Rue de Gunstett	26 juillet 2022
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE – LOTISSEMENT LA PRAIRIE II

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche du lotissement La Prairie vont commencer très prochainement. La voirie sera rétrocédée à la commune à l'issue de la réalisation du lotissement. Cette rétrocession est définie par une convention qui doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de rétrocession à la Commune de la voirie de la 2^{ème} tranche du lotissement à l'issue des travaux.

Madame la Maire précise que l'éclairage public de la 1^{ère} tranche sera remplacé par des lampadaires LED, identiques à ceux de la 2^{ème} tranche. La rétrocession de la voirie de la 1^{ère} tranche pourra alors intervenir.

DIVERS

➤ Antenne-relais

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'opérateur propose d'installer une antenne-relais sur le toit d'un particulier. Un dossier d'information a été transmis par FREE à la mairie. Une information de la population sera faite lorsque le dossier complet de déclaration de travaux sera déposé en mairie.

Aucun accord formel n'a été signé à ce jour, ni par la mairie, ni par les propriétaires du bâtiment, qui souhaitent s'aligner sur la décision de la mairie.

Le Conseil Municipal souhaite connaître l'avis des Bibliens pour vérifier si ce projet correspond effectivement à une demande des habitants, sachant qu'une couverture téléphonique est existante, même si elle n'est pas parfaite.

➤ **Informations diverses**

⇒ *Pont sur la Sauer Rue du Moulin*

La réfection du pont sur la Sauer dans la Rue du Moulin va être réalisée prochainement dans le cadre du ***Programme National Ponts***.

Fin de la réunion : 20 H 20

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES